

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 22 juin 2023 - Délibération n° 2023-056

CONFLUENCES 2030

PACTE DE GOUVERNANCE

AVENANT PORTANT MAQUETTE FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Madame Soazig Ruiz.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Karen Lanson.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au Pacte de Gouvernance liant Redon Agglomération, la Ville de Redon et la Ville de Saint-Nicolas de Redon dans le suivi opérationnel du projet Confluences 2030 pour l'exercice 2023.

En 2020, les trois collectivités partenaires du projet Confluences 2030 ont validé un nouveau Pacte de Gouvernance pour une durée de six ans (2020-2026) qui fixe le cadre d'actions conjointes et d'engagements financiers.

La maquette financière, jointe en annexe, identifie le plan d'action lié à la gestion globale du projet Confluences 2030 pour l'année 2023 et s'inscrit dans la continuité du plan d'actions.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le **26 JUIN 2023**
ID : 035-213502362-20230626-SG2023_252-DE

Cette maquette vient compléter les modalités de répartition des charges définies à l'article 13 du Pacte de Gouvernance.

Les conditions de prise en charge du coût de coordination, de communication, de concertation et d'animations des Confluences d'été visées à l'alinéa 1 de l'article 13 du Pacte de Gouvernance sont les suivantes :

- Ville de Redon : 60 %, soit une contribution prévisionnelle de 36 600 €,
- Redon Agglomération : 20 %, soit une contribution prévisionnelle de 12 200 €,
- Ville de Saint-Nicolas-de-Redon : 20 %, soit une contribution prévisionnelle de 12 200 €.

Par ailleurs, comme pour 2022, les coûts liés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'Agence d'Urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN), sur la base de quarante-cinq jours d'intervention, feront l'objet d'une répartition spécifique au prorata du temps alloué à chacune des missions qui lui seront confiées par la maîtrise d'ouvrage, à savoir :

Missions	Jours	Montant prévisionnel	Redon		Redon Agglomération		St-Nicolas de Redon	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant
Gouvernance générale	10	6 660 €	60 %	3 996 €	20 %	1 332 €	20 %	1 332 €
Garnier	20	13 340 €	100 %	13 340 €		- €		- €
Stef	15	10 000 €	50 %	5 000 €	50 %	5 000 €		- €
Total	45	30 000 €	74,45 %	22 336 €	21,11 %	6 332 €	4,44 %	1 332 €

Sur ces bases de répartitions, la contribution financière totale de la Ville de Redon, pour l'année 2023, s'élève à 58 936 € sur un montant global de dépenses prévisionnelles de 91 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Pacte de Gouvernance signé le 19 mai 2021 entre la Ville de Redon, Redon Agglomération et la Commune de Saint-Nicolas-de-Redon, régissant les relations pour le portage du projet "Confluences 2030",

Vu l'avenant au Pacte de Gouvernance lié à l'exercice 2023 et la maquette financière 2023,

Vu la présentation lors des séances de la Commission Finances des 21 mars et 30 mai 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le **26 JUIN 2023**
ID : 035-213502362-20230626-SG2023_252-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au Pacte de Gouvernance Confluences 2030, pour l'exercice 2023, tel qu'il est présenté en annexe.

PREND ACTE du projet de maquette financière 2023 annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Karen Lanson
Conseillère Municipale

Mis en ligne le **27 JUIN 2023**

CONFLUENCES 2030



PACTE DE GOUVERNANCE CONFLUENCES 2030 AVENANT – EXERCICE 2023

IL EST CONCLU ENTRE

REDON Agglomération, 3 rue Charles Sillard à REDON

Représentée par son Président, Jean-François MARY, dument habilité par délibération du conseil communautaire du xx xxxx 2023,

La Commune de Redon, Place Saint-Sauveur à REDON

Représentée par son Maire, Pascal DUCHENE, dument habilité par délibération du conseil municipal du 22 juin 2023,

et

La Commune de Saint-Nicolas de Redon, 26, rue de Nantes à SAINT-NICOLAS DE REDON

Représentée par son Maire, Albert GUIHARD, dument habilité par délibération du conseil municipal du xx xxxx 2023,

Ci-après désignés les « cosignataires »

Vu le pacte de gouvernance validé le 19 mai 2021 entre REDON Agglomération, la Ville de Redon et la commune de Saint-Nicolas-de-Redon, régissant les relations pour le portage du projet « Confluences 2030 » et les conditions d'associations et de consultation des collectivités sur le périmètre du projet,

Article 1^{er} – Objet de l'avenant

Dans le cadre du pacte de gouvernance « Confluences 2030 », le présent avenant arrête et organise les conditions et modalités d'association des trois collectivités signataires, pour les actions à mener sur l'exercice 2023.

Article 2 – Cadre d'intervention 2023

La maquette financière jointe en annexe identifie le plan d'actions lié à la gestion globale du projet pour l'année 2023.

Cette maquette vient compléter les modalités de répartition des charges définies à l'article 13 du Pacte de gouvernance.

Les conditions de prise en charge du coût de coordination, de communication et de concertation et d'animation des Confluences d'été visées à l'alinéa 1 de l'article 13 du Pacte de gouvernance sont les suivantes :

- REDON Agglomération : 20 %
- Ville de Redon : 60 %
- Commune de Saint-Nicolas-de-Redon : 20 %.

Par ailleurs sur l'exercice 2023, les coûts liés l'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'Agence d'Urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN), sur la base de 45 jours d'intervention, fera l'objet d'une répartition spécifique au prorata du temps alloué à chacune des missions qui lui seront confiées et de la maîtrise d'ouvrage, à savoir :

Missions	jours	REDON	REDON Agglomération	Saint-Nicolas de Redon
Gouvernance générale du projet	10 j	60%	20%	20%
Opération Garnier	20 j	100%		
Opération Stef	15 j	50%	50%	
Total	45 j			

Article 3 – Conditions financières

Pour les charges supportées sur l'exercice 2023, REDON Agglomération émettra un titre de recette au cours du premier trimestre 2024 auprès des cosignataires, sur présentation d'un justificatif des dépenses réalisés signé du Trésorier.

Les collectivités s'engagent à mettre en paiement le titre correspondant dans un délai de 30 jours à compter de sa réception.

Fait à Redon, le

En trois exemplaires originaux,

Pour REDON Agglomération
Le Président

Pour la commune de Redon
Le Maire

Pour la commune
de Saint-Nicolas de Redon
Le Maire

Jean-François MARY

Pascal DUCHENE

Albert GUIHARD

PG - GESTION DU PROJET
G - GOUVERNANCE INTERNE

Actions			Réalisé 2022		prévisionnel 2022	Base	prévisionnel 2023	
PG.1	PG.1 a	AMO Programmation projet urbain : mission ADDRN	40 000,00 €	TTC	40 000,00 €	HT	30 000,00 €	HT
	PG.1 b	Mission d'actualisation et de suivi de programmation et de conception urbaine (MS 3)			10 000,00 €	HT		HT
PG.2	PG.2 a	Concertation / animation citoyenne	5 860,00 €	TTC	7 000,00 €	TTC	8 000,00 €	TTC
	PG.2 b	Mission d'assistance pour la concertation et la communication (MS2)	14 612,00 €		7 000,00 €	HT	8 000,00 €	HT
	PG.2.c	Confluences d'été	7 720,00 €	TTC	5 000,00 €	TTC	6 000,00 €	TTC
PG.3		Actions de communication et marketing	1 436,00 €	TTC	6 000,00 €	TTC	5 000,00 €	TTC
G.4	G.4a	Coordination Confluences	19 446,00 €	TTC	35 000,00 €	TTC	34 000,00 €	TTC
	G.4b	Contribution des services des 3 collectivités dans la gouvernance générale	Estimé en interne à chaque collectivité					
	G.4c	Mobilisation des services des 3 collectivités au pilotage des opérations	Estimé en interne à chaque collectivité					
TOTAL PG - GESTION DU PROJET / G - GOUVERNANCE INTERNE			89 074,00 €		110 000,00 €		91 000,00 €	

AUTOFINANCEMENT = COSIGNATAIRES					
REDON Agglomération		Redon		St-Nicolas de Redon	
%	€	%	€	%	€
21,1%	6 332 €	74,5%	22 336 €	4,4%	1 332 €
20%	1 600,00 €	60%	4 800,00 €	20%	1 600,00 €
20%	1 600,00 €	60%	4 800,00 €	20%	1 600,00 €
20%	1 200 €	60%	3 600 €	20%	1 200 €
20%	1 000 €	60%	3 000 €	20%	1 000 €
20%	6 800 €	60%	20 400 €	20%	6 800 €
	18 532 €		58 936 €		13 532 €

Sigles utilisés :

CD 35
CD 44
DA
DC
DE

Maquette financière 2023 - Confluences 2030
Répartition de la prise en charge financière de la MOE de l'Addrn

Missions	jours	montant prévisionnel	REDON		REDON Agglomération		St-Nicolas de Redon	
Gouvernance générale	10	6 660,00 €	60%	3 996,00 €	20%	1 332,00 €	20%	1 332,00 €
Garnier	20	13 340,00 €	100%	13 340,00 €		- €		- €
Stef	15	10 000,00 €	50%	5 000,00 €	50%	5 000,00 €		- €
Total	45	30 000,00 €	74,45%	22 336,00 €	21,11%	6 332,00 €	4,44%	1 332,00 €